

Le Canada est heureux des initiatives prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de la limitation des armes stratégiques, objet des entretiens SALT. Les deux puissances nucléaires ont commencé à s'acquiescer des obligations que leur confère l'Article VI du Traité de non-prolifération. La tâche qu'elles ont entreprise est à la fois complexe et difficile. Des progrès encourageants ont été annoncés toutefois le 20 mai dernier, à la suite de l'entente de principe réalisée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui doivent élaborer cette année un accord limitant le déploiement des missiles antibalistiques et adopter éventuellement certaines mesures relatives à la limitation des armes stratégiques offensives. Nous suivrons tous avec le plus vif intérêt les efforts qui, au cours des mois à venir, feront de ces accords de principe une réalité permanente. Nous espérons que les accords SALT comporteront des mesures mettant fin à la course aux armes nucléaires sous son aspect qualitatif comme sous son aspect quantitatif.

Le Traité de non-prolifération qui est entré en vigueur le 5 mars 1970 et le régime de garanties que vient récemment d'élaborer le Comité des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique donnent des raisons d'espérer que toute dissémination des armes nucléaires sera limitée. Les déclarations solennelles des Etats parties au Traité qui renoncent à ce genre de force militaire, et leur entente sur l'inspection éventuelle de leurs installations nucléaires par du personnel international semblent justifier un optimisme prudent. Il y a toutefois des Etats qui n'ont pas signé le Traité. Le Traité de non-prolifération verra son efficacité diminuée si certaines puissances dotées ou presque dotées d'armes nucléaires continuent de se tenir à l'écart. Je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui que nos négociations progressent rapidement et que le Canada prévoit conclure un Accord de garanties avec l'Agence avant la fin de l'année.

La confiance qu'inspire le Traité de non-prolifération sera rehaussée s'il est appliqué sans anicroches et de façon efficace. Les Etats qui ont renoncé aux armes nucléaires l'ont fait avec la conviction que leurs propres intérêts sont mieux servis ainsi; ils reconnaissent qu'ils ont moins à craindre des autres Etats en montrant que ceux-ci n'ont rien à craindre d'eux. La confiance mutuelle engendrée par cette renonciation ne s'épanouira que si ces mêmes Etats sont prêts à coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et avec ses inspecteurs pour l'application des garanties.

Chaque pays doit garder une comptabilité exacte de la production, des mouvements et de la consommation de ses produits fissiles s'il veut s'assurer un contrôle interne adéquat. La comptabilité nécessaire à l'administration interne répond, sinon à chacune, du moins à la plupart des exigences de l'inspection internationale. Il me semble, par conséquent, que les garanties ne constituent pas un fardeau supplémentaire énorme. Je sais que certaines organisations craignent de compromettre leurs secrets industriels en se soumettant à des inspections minutieuses, mais les véritables secrets industriels sont dans des domaines qui ne sont pas touchés par les inspections, comme la conception et la fabrication des éléments, et ces craintes sont exagérées. Chaque Etat a intérêt à coopérer généreusement avec le service d'inspection de l'Agence et à démontrer au reste de l'humanité que ses intentions sont entièrement pacifiques.